



## AVIS DE PROMULGATION

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 900-24 CONCERNANT L'ÉPANDAGE POUR L'ANNÉE 2024**

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 12 février 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 900-24 concernant l'épandage pour l'année 2024.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 14 février 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Brigitte Vachon